



## **APV FLEGT-Caritas Congo, asbl /BDCD Boma**

Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique sur l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier

---

**Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique sur l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier**

**DCI-ENV / 2011 /278-253**

**RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE  
(DU 01 FEVRIER 2012 AU 31 JANVIER 2013)**

**FEVRIER 2013**

## SOMMAIRE

1. DESCRIPTION.....	5
1.1. Nom du bénéficiaire du contrat :.....	5
1.2. Nom et fonction de la personne de contact : .....	5
1.3. Nom des partenaires de l'action :.....	5
1.4. Intitulé de l'Action : .....	5
1.5. Numéro du contrat :.....	5
1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting : .....	5
1.7. Pays ou région(s) cible(s) .....	5
1.8. Bénéficiaires finaux et / ou groupes cibles :.....	5
1.9. Pays dans lequel les activités sont réalisées .....	6
2. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L ACTION .....	6
2.2. Activités et résultats .....	7
2.2.1. Activités .....	7
2.2. A.1. Installation, administration et gestion du projet .....	7
2.2. A.2. Lancement de projet .....	8
2.2. A.1. Formation et sensibilisation des Acteurs Locaux sur le processus APV-FLEGT, la gouvernance forestière en RDC et leur implication. ....	9
2.2. A.1.1. Identification des acteurs clés potentiels et autres parties prenantes des communautés locales dans les 3 territoires .....	10
2.2. A.1.2. Collecte des documents et publications sur le processus APV FLEGT et sur la gouvernance forestière. ....	13
2.2. A.2. Organisation des ateliers fora au profit des communautés.....	13
2.2. A.5. Production des émissions radio diffusées .....	15
2.2. A.6. Organisation des Kinzonzi .....	16
2.2. A.8. Organisation des caravanes villageoises .....	16
2.2. A.11. Organisation d'un voyage d'échanges des délégués des acteurs locaux au Cameroun.....	17

2.3. Activités planifiées et non mises en œuvre et explication sur les raisons ad hoc.....	17
2.4. Résultats de l'Action atteints jusqu'à présent et observations sur l'exécution.....	18
2.5. Enumération de tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting .....	20
2.6. Plan d'action mis à jour .....	20
3. PARTENAIRES ET AUTRES COOPERATIONS .....	23
3.1 Evaluation des relations entre les partenaires formels de l'Action .....	23
3.2. Evaluation des relations entre notre organisation et les autorités locales	24
3.4 Description des liens développés avec d'autres actions .....	25
3.5 subventions reçues précédemment en appui au même groupe cible et contribution au renforcement des actions, .....	25
4. VISIBILITE .....	25
4.1. Modalités de la mise en vedette de la visibilité de la contribution de l'UE dans l'Action .....	25

## 0. SIGLE ET ABREVIATION

**AEFABAC** : Association des Exploitants Forestiers Artisanaux du Bas Congo

**APV** : Accord de partenariat volontaire

**ASBL** : Association sans but lucratif

**BDCD** : Bureau Diocésain Caritas Développement

**BDD** : Bureau Diocésain de Développement

**CARG** : Conseil Agricole Rural de Gestion

**CC** : Caritas Congo

**CED** : Centre pour l'Environnement et le Développement

**CEDD** : Centre d'Éducation sur la Démocratie et le Développement Durable

**CEDER** : Centre de Développement Rural

**CDMB** : Centre pour le Développement et la Maintenance de la Biosphère

**FLEGT**: Forest law enforcement governance and trade

**FODER** : Forêt et Développement Rural

**ISEA** : Institut Supérieur d'Etude Agronomique

**ISDR** : Institut Supérieur de Développement Rural

**OSC** : Organisation de la Société Civile

**RDC** : République Démocratique du Congo

**UE** : Union Européenne

## 1. DESCRIPTION

**1.1. Nom du bénéficiaire du contrat :**

Caritas Congo Asbl

**1.2. Nom et fonction de la personne de contact :**

Bruno MITEYO Nyenge – Secrétaire Exécutif

**1.3. Nom des partenaires de l'action :**

Bureau Diocésain de Caritas Développement Boma

**1.4. Intitulé de l'Action :**

Projet de vulgarisation des informations et d'échanges entre les acteurs locaux de la société civile du Bas fleuve dans le Bas Congo, et la commission technique de l'APV FLEGT entre la RD Congo et l'UE pour la bonne gestion du secteur forestier

**1.5. Numéro du contrat :**

DCI-ENV / 2011 /278-253

**1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting :**

Du 01février 2012 au 31 janvier 2013

**1.7. Pays ou région(s) cible(s)**

Pays : République Démocratique du Congo- Province du Bas Congo- District du Bas Fleuve, Territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela

**1.8. Bénéficiaires finaux et / ou groupes cibles (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes) :**

**Groupe cible :**

Les acteurs de l'exploitation forestière : populations locales, les autorités politico-administratives et coutumières locales, les exploitants forestiers artisanaux, industriels et les concessionnaires fonciers privés.

**Bénéficiaires finaux :**

Les populations/communautés locales forestières, la société civile locale.

**1.9. Pays dans lequel les activités sont réalisées (si différent du point 1.7)**

République Démocratique du Congo

**2. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L' ACTION**

La première année de la mise en œuvre de ce projet a, essentiellement, été consacrée à l'installation du projet et à l'exécution des activités du résultat 1 axé sur l'information des Acteurs locaux de la société civile du Bas Congo sur le processus APV FLEGT.

Ci-dessous, l'évaluation des actions ainsi réalisées :

**Par rapport à l'installation du projet :**

Les bureaux du projet ont été acquis, les équipements informatiques et les motos mis à la disposition des utilisateurs sur le terrain,

- l'équipe technique de mise en œuvre du projet a été recrutée, mise à niveau, présentée aux autorités politico administratives des lieux et installée sur le terrain,
- la convention de collaboration a été est signée avec le Bureau Diocésain de Caritas-Développement Boma, principal partenaire de la mise en œuvre du projet sur le terrain.
- Sur le plan administratif, le système comptable a été installé, les outils de pilotage du projet mis en place.
- Les procédures de gestion des ressources allouées au projet expliquées au personnel technique basé sur le terrain

En termes d'activités, par rapport au résultat 1, le projet s'est focalisé sur l'information des Acteurs locaux de la société civile sur le processus APV FLEGT.

- la collecte et la mise à la disposition des Acteurs locaux de la société civile de différents documents et publications sur le processus APV FLEGT en RD Congo, en Afrique et à travers le monde. Il s'agit, notamment de la documentation sur :
  - les dispositions légales et réglementaires ;
  - les éléments des politiques forestières ;
  - la réglementation environnementale des textes d'application de la loi cadre se rapportant à la gestion forestière;
  - les accords et autres initiatives internationaux générateurs des APV.

- l'organisation des ateliers d'informations et de sensibilisation, des ateliers-fora d'information et d'échange sur le processus APV- FLEGT et des émissions radio diffusées , afin de faire prendre conscience aux acteurs locaux de la société civile et aux leaders des Communautés locales de leurs rôles et d'obtenir leur implication dans le travail que le projet attend d'eux à savoir, le processus de négociation.

Aussi une synthèse des dispositions réglementaires concernant les droits des communautés riveraines des forêts, les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers a été produite.

## 2.2. Activités et résultats

### 2.2.1. Activités

#### 2.2. A.1. Installation, administration et gestion du projet

Le tableau ci-dessous récapitule les principales activités réalisées

Objectifs	unités	Valeur cible	Réalisé en %
<b>Installation du projet</b>			
<b>Installation et équipement des bureaux</b>	bureau	4	100%
<b>Acquisition des motos</b>	motos	4	100%
<b>Recrutement du projet</b>	personne	4	100%
<b>Administration – Suivi</b>			
<b>Etablissement des contrats de partenariat</b>	contrat	1	100%
<b>Mise en place des outils de programmation, suivi et évaluation des activités</b>	formulaires	6	100%
<b>Information et sensibilisation des acteurs locaux sur le processus APV FLEGT</b>	ateliers	6 sur 9	66%
<b>Mise en place d'une unité de la comptabilité du projet</b>	Unité	1	100%
<b>Mise en place des procédures comptables et logistiques</b>	Outils	100%	100%

Quatre mois ont été pratiquement nécessaires pour finaliser l'installation des bureaux (acquisition des matériels et équipements informatiques, recrutement de l'équipe technique de mise en œuvre du projet).

Les 4 bureaux, celui de Lukula, Seke Banza, Tshela et Boma sont équipés en

ordinateurs portables(3), Imprimantes (3), photocopieuses (2). Quatre motos de marque Yamaha type AG 100 ont été acquises et mises à la disposition de l'équipe chargée de mise en œuvre sur le terrain.

Sur le plan administratif, le système comptable est en place ainsi que les procédures de gestion et de logistique. Les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation des activités ont été élaborés avec l'équipe de mise en œuvre dans les trois territoires (Lukula, Seke Banza et Tshela) du projet et sont en cours d'utilisation.

Par ailleurs, l'équipe de terrain a bénéficié de deux missions d'appui technique de la part de la Coordination du SPD et du chargé de projet de la Caritas Congo, asbl pour faire l'état des lieux d'avancement des activités du projet et affiner les outils de suivi et d'évaluation.

Sur le plan du partenariat et de la collaboration, la convention entre Caritas Congo, asbl et le Bureau Diocésain Caritas Développement Boma a été signée. Les contacts en vue d'une collaboration fructueuse entre le projet et les organisations de la Société Civile, les autorités politico administratives et les communautés locales des trois territoires cibles de l'action du projet ont été établis et entretenus.

## ***2.2. A .2. Lancement de projet***

Dans le cadre du démarrage du projet et de sa mise en œuvre, Caritas Congo asbl avait prévu et organisé une mission d'accréditation du projet dans la province du Bas Congo, particulièrement dans le District du Bas Fleuve dans le but de :

- rencontrer les autorités locales du District du Bas Fleuve et des trois Territoires constituant le champ d'intervention couverts par du projet pour partage de l'information et appropriation du projet par les parties prenantes clés ainsi que par le partenaire de la mise en œuvre du projet;
- organiser le lancement officiel des activités du projet par l'autorité locale basée à Tshela.

La cérémonie du lancement officiel du projet a eu lieu à Tshela, dans la grande salle de la Paroisse Notre Dame des Pauvres de Mbanga en date du 14 mars 2012, en présence du Commissaire de District du Bas Fleuve, de son Excellence Monseigneur l'Evêque de Boma, des trois Administrateurs de Territoire de Lukula, Seke Banza et de Tshela, du Secrétaire Exécutif de Caritas Congo, asbl



(Représentée), du Coordonnateur du BDCD Boma, des Chefs coutumiers, des Acteurs de la Société Civile et autres exploitants forestiers artisanaux.

Les premiers mois ont été consacrés pour une grande part à l'installation du projet. Ainsi :

- Différents matériels & autres équipements de travail (4 ordinateurs, 4 imprimantes 3 photocopieuses et 4 motos) ont été acquis et fournis pour la mise en œuvre du projet ;
- Le personnel d'appui au projet en poste au sein du BDCD Boma et les animateurs de l'équipe Technique en charge de la mise en œuvre du projet sur terrain recrutés (1 Coordonnateur de terrain et 3 Animateurs), ont suivi une séance d'information et de mise à niveau sur le contenu du projet, le contenu de la convention signée avec la Délégation de ;
- Un Coordonnateur terrain et trois Animateurs recrutés pour assurer la mise en œuvre du projet sur le terrain ont été présentés aux autorités politico administratives des territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela et installés dans leurs sites. Quatre bureaux dont un à Boma, un à Tshela, un à Lukula et un à Seke Banza ont été loués et meublés.

### ***2.2. A.1. Formation et sensibilisation des Acteurs Locaux sur le processus APV-FLEGT, la gouvernance forestière en RDC et leur implication.***

Cette activité avait pour but de fournir aux acteurs locaux de la société civile du Bas-Fleuve le savoir et le savoir-faire, de la documentation sur le plan d'action FLEGT et de les informer sur le processus de négociation de l'APV-FLEGT à travers le monde ainsi que sur la gouvernance forestière, les droits, les obligations des parties et les infractions.

En outre, elle a permis aux acteurs locaux de la société civile des trois territoires (Lukala, Seke Banza et Tshela) du Bas Fleuve et aux membres de leurs communautés respectives d'être informés et formés sur le processus de négociation de l'APV FLEGT pour leur permettre de prendre conscience de leurs rôles dans le processus de négociation de cet accord.

Trois ateliers ont été organisés notamment à Lukula, à Seke Banza et à Tshela sur la:

- Les défis de la gouvernance forestière en RD Congo ;
- Le plan d'action FLEGT de l'UE ;
- L'évolution du Processus FLEGT en RD Congo : enseignements tirés de la première phase d'information et de sensibilisation ;
- Le processus de négociations d'un APV

- L'importance de l'implication de la société Civile dans les négociations d'un APV/ FLEGT.

54 personnes, au total, ont pris part à ces trois ateliers à raison de 18 personnes par atelier par Territoire. Pour une bonne représentativité des participants des groupes, des organisations et des structures d'appartenance ciblés, le choix de participants a été fait sur base de la cartographie d'identification des acteurs locaux de chaque territoire dans 12 villages forestiers en exploitation dans 6 Groupements des trois Secteurs enregistrés par territoire. Suite aux limites fixées par le nombre maximum des participants, nous n'avons considéré que 3 groupements au lieu de 6 et 3 villages au lieu de 12 par Territoire.

Les organisations de la Société Civile des Territoires (Lukula, Seke Banza et Tshela), à travers leurs organes exécutifs, se sont investies pour accompagner l'équipe Technique de mise en œuvre dans les contacts et l'implication des différents groupes sociaux qui travaillent déjà avec elles.

Il en est de même de l'Association des Exploitants Forestiers Artisanaux du Bas Congo (A.E.F.BA.C), représentée dans tous les secteurs des trois Territoires.

Les préoccupations soulevées par les participants au cours des échanges pendant ces trois ateliers sont :

- La faible implication des communautés locales, dans toutes les étapes de négociation des textes de lois sur la gouvernance forestière ;
- La persistance, dans le milieu, de l'exploitation illégale des forêts, liée au non respect de la loi,
- La faible capacité organisationnelle des communautés locales qui ne leur permet pas d'avoir une pleine connaissance de leurs droits consacrés par le code forestier et les réglementations forestières congolaises.

En termes de préalable, une identification des Acteurs clés avait été faite et la documentation nécessaire collectée afin de rendre possible l'organisation des ateliers d'information et de sensibilisation et les autres activités qui ont suivi.

### ***2.2. A.1.1. Identification des acteurs clés potentiels et autres parties prenantes des communautés locales dans les 3 territoires***

Cette activité a permis d'identifier les acteurs d'exploitation forestière (populations locales, l'Etat, les exploitants forestiers artisanaux, industriels et les concessionnaires fonciers privés), concernés par la gouvernance forestière participative pour faire d'eux des Acteurs actifs capables d'influencer le processus de négociation de l'APV-FLEGT en RD Congo, au regard de leurs préoccupations.

Ci-dessous les acteurs identifiés en termes de délégués de différents groupes, organisations et structures d'appartenance dans les trois Territoires :

### **En territoire de Lukula**

- Autorités politico administratives
  - Un Superviseur de l'Environnement et
  - Trois chefs de postes de l'Environnement des Secteurs Kakongo, Tsanga sud et Patu
- Leaders des communautés.
  - Deux délégués de Chefs traditionnels/coutumier (groupement MBINGU et Lukula)
- Exploitants forestiers
  - Un délégué d'AEFABA Lukula

#### Concessionnaires privés

- Deux Concessionnaires privés (concession agricole de MATSU et de Lukula)
- Organisation de la Société Civile locale
  - Trois délégués des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le secteur de l'environnement SOPAM et CEDD, une organisation agricole APROFEL ;
  - Trois membres des Communautés locales /village Kiala Mongo, village Mbingu Nguluma et village Kimalanda Mvuza,,
  - Un délégué des églises COPALU dans la Cité de Lukula
- Médias,
  - Un délégué de la radio locale, la RTBC/PATU

### **En territoire de Seke Banza**

- Autorités politico administratives
  - Un Superviseur de l'Environnement et
  - Trois Chefs de postes de l'Environnement des Secteurs BUNDI, MBAVU, et ISANGILA
- Leaders des communautés.
  - Deux délégués de Chefs traditionnels/coutumier (groupement MBUDI et MBAVU)
- Exploitants forestiers
  - Un délégué d'AEFABA Kinzau Mvete
- Concessionnaires privés
  - Trois Concessionnaires privés (Concession COVAPA de SEKE BANZA

GRO PSTORL de KINZAU MVUETE et COTEAGEL d' ISANGILA)

- Organisation de la Société Civile locale
  - Deux délégués des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le secteur de l'environnement (PRODEKI CONGO-ONGD, Centre pour le Développement et la Maintenance de la Biosphère CDMB) et
  - Un délégué de l'une Institution universitaire, ISDR KINZAU MVUETE
  - Trois membres des Communautés locales /Groupements MBUDI ISANGILA et MBAVU,
  - Un délégué des églises, Curé de la Paroisse de la Cité de Seke Banza
- Médias,
  - Un délégué de la radio locale, la RTCK /SEKE BANZA

### **En Territoire de Tshela**

- Autorités politico administratives
  - Un Superviseur de l'Environnement et
  - Trois Chefs de postes de l'Environnement des Secteurs NGANDA TSUNDI, MADUDA et LUBUZI
- Leaders des communautés.
  - Deux délégués de Chefs traditionnels/coutumier (groupement MBENZA et MASOLA)
- Exploitants forestiers
  - Un délégué d'AEFABA Tshela
  - Concessionnaires privés
  - Deux Concessionnaires privés (Concessionnaire forestier de NGANDA TSUNDI et de Lubuzi)
- Organisation de la Société Civile locale
  - Deux délégués des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le secteur de l'environnement: PARC et COCAMA;
  - Un délégué d'une Institution universitaire locale, ISEA
  - Trois membres des Communautés locales /Groupements Nganda Tsundi et Maduda et Lubuzi,

Un délégué des églises locales, Curé de la Paroisse de Maduda

- Médias,
  - Un délégué de la radio locale, la RTRM/TSHELA

Les représentants des exploitants industriels n'ont pas été associés, parce que toutes les entreprises d'exploitation industrielle sont aujourd'hui non opérationnelles et fermées, depuis la décision ministérielle (Arrêtée ministérielle 006/CAB/MIN/ECN-EF/2007 du 09 avril 2007), suspendant l'exploitation

forestière industrielle de bois dans le Bas Fleuve où 13 sociétés forestières d'exploitation industrielle de bois étaient opérationnelles.

La même décision de suspension a été prise pour l'exploitation artisanale (Arrêtée ministérielle 007/CAB/MIN/ECN-EF/2007 du 28 mai 2007) dont les dispositions d'application n'avaient encore pris effet qu'en juillet 2012.

### ***2.2. A.1.2. Collecte des documents et publications sur le processus APV FLEGT et sur la gouvernance forestière et leur Mise à la disposition aux différents animateurs et acteurs locaux soucieux d'information sur le processus APV et la gouvernance forestière.***

Cette activité a permis de collecter progressivement de la documentation sur le processus APV et la gouvernance forestière dont l'essentiel porte sur :

- les dispositions légales et réglementaires ;
- les éléments des politiques forestières ;
- la réglementation environnementale des textes d'application de la loi cadre se rapportant à la gestion forestière;
- les accords et autres initiatives internationaux générateurs des APV (le plan d'action de l'union Européenne sur *Forest Law Enforcement, Governance and Trade FLEGT*,

Une synthèse des dispositions réglementaires sur les droits des communautés riveraines des forêts, les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers est en train d'être constituée, et sera par la suite traduite en langue locale pour enfin être mise à la disposition des animateurs et des acteurs locaux soucieux d'information sur le processus APV et la gouvernance forestière. A ce jour, plus d'une trentaine des documents ont été collectés.

### ***2.2. A. 2. Organisation des ateliers fora au profit des communautés***

Cette activité a permis de mettre à la portée des participants délégués de différents groupes, organisations et structures d'appartenance ciblés aux trois secteurs de chaque Territoire et de vulgariser en langue locale, les informations sur le processus APV- FLEGT et sur les lois et règlements de gouvernance forestière pour qu'elles soient à même de connaître leurs droits et en mesure de mieux exprimer ses préoccupations.

Ces ateliers se sont tenus au chef lieu de chaque territoire et ont connu la participation de 18 délégués des secteurs Kakongo, Patu et Tsanga sud pour le Territoire de Lukula, 18 autres pour les Secteurs Bundi, Mbavu et Isangila pour le Territoire de Seke Banza et enfin 18 autres délégués pour les secteurs de

Nganda-tsundi, Maduda et Lubuzi pour le Territoire de Tshela.

Des documents (Présentation du projet APV FLEGT, de la Déclaration commune et du compte rendu de la première session de négociation et de la feuille de route indicative de négociation, de l'Etat des lieux du processus de négociation de l'APV-FLEGT en RD. Congo, des droits, des devoirs, des infractions et des sanctions de communautés, des exploitants forestiers ainsi que de l'extrait du code forestier) traduits en langue, avec le concours de l'ONG environnementale CEDD de là Cité de Lemba, ont été remis aux différents délégués.

Des échanges qui ont suivi ont relevé des problèmes qui se posent sur les droits et sur les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers et ont établi les causes aussi bien au niveau du contenu des réglementations recensées, qu'au niveau de ceux qui sont censés faire appliquer les dispositions réglementaires au profit des communautés locales.

Ci-dessous reprises les préoccupations révélées par les Acteurs locaux par rapport :

#### **a) Aux droits des communautés**

- Violation des droits des communautés locales par la délivrance des autorisations d'exploitations de la forêt sans que ces communautés ne soient consultées au préalable ni par le pouvoir public ni par les exploitants forestiers ;
- Insuffisance de terres pour l'agriculture et pour la construction des maisons ;
- La présence permanente des scieurs de long exploitant abusivement les forêts ;
- Refus d'indemnisation des dégâts causés sur les cultures ;
- Persistance de conflits entre communautés locales voisines.

#### **b) Aux obligations de l'Etat congolais.**

- Exposition des communautés locales à toute forme de tracasseries sans défense (abandonner à leur triste sort) ;
- Surexploitation des forêts par les industriels et les artisans. (savanisation des espaces forestiers) ;
- Mauvais état des infrastructures sociales de base (routes, institutions hospitalières, écoles, etc...) ;

#### **c) Aux obligations des exploitants forestiers**

- Faible de bénéfices socio économiques tirés des nombreuses années

d'exploitation industrielle forestière par les exploitants industriels,

- Non respect des engagements pris vis-à-vis des communautés locales (clauses sociales des cahiers de charges par les communautés locales)

Au terme de ces fora, les délégués des différents Acteurs impliqués ont pris conscience de leurs rôles à jouer et ont rassuré d'accompagner le projet pour que les communautés locales fassent leurs, les problèmes de gouvernance forestière dans leurs milieux respectifs.

Dans ces ateliers, le champ de diffusion des informations et de sensibilisation s'élargit aux populations/communautés locales forestières et à la société civile locale au sens large pour qu'elles aient l'essentiel d'informations sur le processus APV- FLEGT.

18 groupes ont été ciblés pour le suivi par les animateurs de terrain dans les 3 villages ainsi que les services techniques étatiques spécialisés et l'AEFABAC des trois secteurs de chaque Territoire (Lukula, Seke Banza et Tshela) ayant délégué les participants à l'atelier.

Un groupe de consultation et de contact, constitué de différents groupes représentés dans ces ateliers a été mis en place pour chaque Territoire, groupe auprès duquel l'équipe de mise en œuvre pourra avoir recours pour des informations ou des préoccupations que l'une ou l'autre pourrait exprimer pour leur communauté dans le cadre de la gouvernance forestière.

## ***2.2. A .5. Production des émissions radio diffusées***

Avant de commencer la production des émissions radio diffusées, d'identifier différents médias locaux opérant dans les Territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela.

Ci-dessous reprises les radios communautaires identifiées :

RTRM et RTB à Tshela ;

RTCK, RTCBC et RTC FORMOZA à Seke Banza et

RATEBAF, RTB et RTCBC/PATU à Lukula.

Trois espaces médiatiques ont été négociés et des conventions de partenariat ont été signées avec la RTBC/PATU à LUKULA, la RTRM/TSHELA et la RTCK /SEKE BANZA pour la production et la diffusion des émissions radios.

Le processus a été assez long ce qui a fait que la production des émissions a commencé légèrement en retard.

Elles ont été organisées hebdomadairement en français et en langue locale dans les médias locaux des 3 Territoires pour une large diffusion de messages d'information et de sensibilisation des communautés locales sur le processus de négociation de l'APV- FLEGT et sur les lois et règlements de gouvernance forestière en RD Congo.

### **2.2. A. 6. Organisation des Kinzonzi (par secteur)**

Au terme, des ateliers fora, les délégués des différents Villages et Secteurs, Acteurs impliqués avec le concours de la Société Civile locale et des animateurs de terrains ont organisé des rencontres de partage et d'échanges avec différents membres des communautés locales, selon les habitudes locales, le recours aux moyens de communication traditionnels, le « Kinzonzi », une communication de proximité.

Ces rencontres ont porté le message sur la gouvernance forestière, sur sa réglementation, sur les droits de communautés à la base, afin de leur permettre de comprendre processus de négociation en cours et que leur implication soit manifeste. Ces rencontres ont constitué un cadre plus élargi d'information en s'appuyant sur les habitudes et pratiques locale de l'arbre à palabre.

Ces rencontres (9) ont été organisées dans les Secteurs Kakongo, Patu et Tsanga sud pour Lukula ; Bundi, Mbavu et Isangila pour Seke Banza et Nganda-tsundi, Maduda et Lubuzi pour Tshela ont connu,chaque fois, la participation de 20 délégués dont, un pour le Secteur, trois des groupements, six notables, un de la Société Civile territoire, trois de la Société Civile de Secteur et six leaders d'opinion (communautés locales).

Ces Kinzonzi avaient pour but d'amener l'information et de la partager à la base pour que de manière collective, les communautés forestières des 9 secteurs des Territoires de Lukula, Seke Banza et Tshela prennent conscience de leurs droits, de la nécessité de leur implication dans les problèmes qu'ils connaissent dans la gestion et la gouvernance de la forêt du Mayombe et être capables de donner de la voix à leur Société Civile dans le cadre du processus de négociation de l'APV-FLEGT.

### **2.2. A. 8. Organisation des caravanes villageoises**

Cette activité a donné de la voix à « monsieur tout le monde » dans les trois Territoires par la grande mobilisation de la communauté.

Trois caravanes ont été programmées et vont être organisées dans le Chef lieu de chaque Territoire dans la deuxième quinzaine du mois de février de cette année. Tout le processus de préparation est arrivé à terme avec la mise en place d'un comité local d'organisation sous la conduite de la Société Civile locale, des crieurs ont aussi été recrutés et différents matériels de visibilité (affiches, banderoles, T-shirts et autres matériels de visibilité) ont été acquis et le parcours du trajet de la caravane motorisée établi pour chaque territoire (15 km).



## **2.2. A. 11. Organisation d'un voyage d'échanges des délégués des acteurs locaux au Cameroun.**

Cette activité prévue pour donner aux Acteurs locaux de la Société Civile du Bas Congo, l'opportunité d'apprendre sur le tas, de se servir de l'expérience de la Société Civile du Cameroun qui vient de parachever le processus, est en cours de réalisation.

Trois organisations de la société Civile camerounaise, ayant pris part active dans le processus de leur APV, ont, pour se faire, été contactées (CED, CARFAD et FODER toutes basées à Yaoundé).

Des contacts sont assez avancés avec FODER et CED qui ont manifesté leur disposition à partager leurs expériences avec les Acteurs locaux de la Société Civile du Bas Congo.

Une proposition de la période de voyage, contrairement aux prévisions arrêtées pour *février 2013*, a été faite par CED qui suggérait de faire coïncider ce voyage avec l'organisation, par les organisations de la Société Civile camerounaise, du forum sur la gouvernance forestière au mois d'avril de cette année et la tenue la même période de la réunion sur le règlement bois de l'Union Européenne.

### *2.3. Enumération des activités qui avaient été planifiées et n'ont pas pu être mises en œuvre et explication sur les raisons ad hoc*

Les activités programmées pour la première année et qui n'ont pas été réalisées sont les suivantes :

#### **Plaidoyer pour l'implication des acteurs locaux de la société civile du Bas Fleuve dans le processus de négociation APV-FLEGT :**

Cette activité n'a pas encore été organisée mais des contacts ont été pris avec les acteurs forestiers. La participation des acteurs locaux de la société civile dans le processus de négociation APV-FLEGT est déclarée officiellement, mais elle ne sera pas facile et aisée au niveau local où des conflits d'intérêt opposent les communautés locales entre elles et contre les autres acteurs forestiers avec lesquels la société civile doit prendre contact pour collecter les préoccupations relatives aux droits des populations. Un plaidoyer reste donc nécessaire pour faire face à cette réalité. Un cadre d'échange et de dialogue serait le fruit du plaidoyer pour amener les deux parties à mieux composer. L'exploitation forestière artisanale est un problème à cause du grand nombre de Scieurs à long qui continuent d'exploiter illégalement la forêt alors qu'un arrêté ministériel suspendant l'exploitation artisanal a été promulgué pour mieux réglementer cet exploitation dans l'avenir.

## **Organiser un voyage d'échanges des acteurs locaux de la Société Civile au Cameroun sur le processus APV-FLEGT.**

Comme il a été dit plus haut, le voyage d'échanges des Acteurs locaux de la S.C au Cameroun n'aura plus eu lieu dans la période prévue (*deuxième quinzaine du mois de février 2013*) ; elle pourra intervenir en avril de cette année. Cette modification de calendrier fait suite à la proposition faite par les organisations de la société civile camerounaise contactées (CED, CARFAD et FODER ) de faire coïncider cette visite avec la période d'organisation du forum sur la gouvernance forestière au mois d'avril par les organisations de la Société Civile Camerounaise et à la tenue, durant la même période, de la réunion sur le règlement bois de l'Union Européenne,

## **Organiser un atelier de restitution sur la mission d'échanges au Cameroun et la mise en place d'un cadre de partage et d'échanges sur le processus APV-FLEGT**

La restitution de la mission ne peut être organisée tant que la mission n'a pas eu lieu. Elle n'aura lieu qu'au retour de la délégation des Acteurs locaux de la S.C du Bas Fleuve du Cameroun

*2.4. Evaluation des résultats de l'Action atteints jusqu'à présent et observations sur l'exécution, la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifiques et global et indication sur les résultats positifs ou négatifs inattendus (quantifiés avec référence aux indicateurs du Cadre Logique).*

Au terme de la première année, en dehors de l'installation du projet lui-même, la mise en œuvre des activités du Résultat 1 du projet sur le terrain a permis d'obtenir les résultats ci après :

### **En matière d'informations et de sensibilisation**

Trois ateliers d'information et de sensibilisation sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications ont été organisés dans les 3 Territoires du District du Bas Fleuve, au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2012 et de la première quinzaine du mois de janvier 2013 dans le chef lieu de chaque Territoire.

Ces ateliers d'information ont regroupé des paysans, des exploitants forestiers artisanaux, des délégués des structures de Développement, des leaders d'opinion, des membres de la société civile, des délégués des services étatiques, des délégués des médias locaux et des chefs coutumiers .

Des documentations importantes sur le processus APV et la gouvernance forestière, collectées et quelques unes traduites en langue locale sont mises à la disposition des différentes parties prenantes de l'action et des membres de la

Société Civile.

Ces documentations portent, essentiellement sur :

- les dispositions légales et réglementaires ;
- les éléments des politiques forestières ;
- la réglementation environnementale des textes d'application de la loi cadre se rapportant à la gestion forestière;
- les accords et autres initiatives internationaux générateurs des APV (le plan d'action de l'union Européenne sur *Forest Law Enforcement, Governance and Trade FLEGT*

Neuf rencontres de proximité d'échanges et de partage, appelées en langage local « Kinzonzi » ont été organisées dans les chefs lieux des différents Secteurs pour susciter la réflexion sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications dans leur milieu.

### **En termes de produit**

Une synthèse sur des dispositions réglementaires sur les droits des communautés riveraines des forêts, les obligations de l'Etat Congolais et des exploitants forestiers est en cours d'élaboration ; cette synthèse sera traduite en langue locale et mise à la disposition des animateurs et des acteurs locaux soucieux d'information sur le processus APV et la gouvernance forestière.

### **En matière de communication**

Trois espaces médiatiques ont été négociés avec la RTBC/PATU à LUKULA, la RTRM/TSHELA et la RTCK /SEKE BANZA. A travers ces espaces ont été produites une fois la semaine dans chaque station, pendant trois mois, des émissions sur le processus APV FLEGT, la gouvernance du secteur forestier en RD Congo et ses implications dans le quotidien la population riveraine de la forêt de Mayombe.

Les actions menées durant la première année de mise en œuvre, par rapport au résultat 1 a contribué à :

- mettre à la portée des communautés forestières les informations sur le processus APV-FLEGT, sur les lois et règlements de gouvernance forestière ;
- donner à ces communautés la capacité de connaître leurs droits et être en mesure de mieux exprimer leurs préoccupations ;
- faire prendre conscience aux acteurs locaux, de la nécessité de leurs rôles et de leur implication au processus de l'APV FLEGT.

Les acteurs locaux de la SC et membres des communautés locales informés et formés sur le processus de négociation de l'APV FLEGT ont pris conscience de leurs rôles dans le processus de négociation de l'APV-FLEGT témoignent du savoir et du savoir-faire nécessaires pour s'engager dans le processus APV-

FLEGT en coopération avec les autres acteurs forestiers.

*Énumération des risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et explication des stratégies mises en œuvre pour les minimiser avec référence aux indicateurs du cadre logique éventuellement modifié.*

Jusqu'à présent le risque potentiel particulier susceptible de compromettre la réalisation des activités envisagées n'a pas été identifié.

*2.5. Énumération de tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting avec indication des montants pour chacun d'eux le montant, de la procédure d'attribution suivie et d nom du contractant.*

Les contrats de plus de 10.000 € attribués au cours du premier semestre concernent l'acquisition des motos du projet.

Contrat	Montant en USD	Procédure d'attribution suivie	Nom du contractant
<b>Fourniture de 4 motos AG100</b>	19 200	Recherche des trois factures pro forma	PRODIMPEX

## 2.6. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour

Année 1													
	Semestre 1						Semestre 2						
Activités	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme responsable de la mise en œuvre
0. Lancement du projet													







Le document projet a été élaboré de manière concertée entre Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma. Les 2 partenaires s'étaient accordés au démarrage de l'Action sur les finalités du projet.

Des séances conjointes de travail organisées au démarrage du projet ont permis d'avoir une même lecture dans la mise en œuvre du projet, cette convergence de vue tient encore 12 mois après le lancement du projet.

## **2) Entente sur une répartition des rôles, des activités et des moyens.**

Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma ont, préalablement à la mise en œuvre du projet, signé une convention de partenariat qui précise les rôles et responsabilités incombant à chaque partie et définit la répartition des moyens entre les 2 structures. Cette convention constitue un cadre général.

Par la suite, un chronogramme des activités de la première année a été élaboré, son contenu, les personnes ressources, les responsabilités de chaque acteur ont été précisées. Il en sera ainsi au début de chaque année jusqu'à la fin du projet.

## **3) Inscription de la relation de partenariat dans le temps.**

Caritas Congo, asbl et le BDCD Boma sont tous deux membres du Réseau Caritas Congo et s'investissent ensemble depuis plus de 30 ans dans la conduite d'actions de développement en RDC. Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration de longue durée au sein du réseau de l'Eglise Catholique. De manière spécifique, le partenariat en cours vise à rendre le BDCD Boma capable de conduire à moyen terme des projets de développement financés par l'UE avec le statut de « partenaire », en tant que 1<sup>er</sup> responsable de la mise en œuvre de l'Action.

### *3.2. Evaluation des relations entre notre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action et leur effet sur l'action*

Pour la mise en œuvre du présent projet, Les relations avec les autorités étatiques pour ce qui concerne le projet et sa représentation sont essentiellement gérées par le partenaire BDCD Boma et l'équipe technique de mise en œuvre du projet dans les trois Territoires.

Le Bureau Diocésain de Développement -BDD- Boma, est bien implanté et reconnu sur le terrain. Le BDCD Boma et son Bureau Diocésain de Développement ont développé des contacts soutenus et de qualité avec les autorités locales, ce qui facilite et ouvre les portes de l'Administration locale à l'Equipe de mise de mise en œuvre à chaque fois que les activités du projet a recourt au service des Autorités politico administratives locales.



### *3.3. Description de nos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action :*

Rien à signaler

### *3.4 Description des liens développés avec d'autres actions*

Pour l'instant, le projet n'a pas tissé de relation avec d'autres organisations, en dehors de la Société Civile des trois territoires couverts, à travers leurs organes exécutifs qui nous accompagnent et facilitent les contacts avec différentes structures et autres organisations à la base dans leurs territoires respectifs.

Il en est de même pour l'A.E.F.A.B.A.C dans nos contacts et rapports avec les Exploitants forestiers artisanaux.

### *3.5 Subventions reçues précédemment ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible et contribution au renforcement des actions, précédente(s) énumérées.*

Sans objet.

## **4. VISIBILITE**

### *4.1. Modalités de la mise en vedette de la visibilité de la contribution de l'UE dans l'Action*

La visibilité de la contribution de l'UE pour la réalisation du projet a été assurée jusqu'à présent à travers :

1. La diffusion des fiches de présentation du projet sur lesquelles est explicitement mentionné que le projet fait l'objet du soutien financier de l'Union Européenne.
2. L'évocation du nom du bailleur de fonds, à l'occasion de chaque présentation du projet.
3. L'apposition des logos de l'UE sur les banderoles indiquant le nom du projet, placés à l'entrée des salles des ateliers organisés dans le cadre du projet.
4. L'implantation des panneaux de visibilité avec le logo de l'UE et la mention explicite que le projet bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne.

### *4.2 .De la publication, par La Commission Européenne des résultats des nos Actions à travers ce rapport sur le site Internet de l'Office de Coopération EuropeAid*

Nous n'avons pas d'objection à ce que le rapport soit publié sur le site Internet de l'Office de Coopération EuropeAid.

Nom de la personne de contact pour l'action :

Bruno MITEYO NYENGE

Secrétaire Exécutif

Signature :

Localité : Kinshasa

Date à laquelle le rapport était dû : 31 Janvier 2013

Date d'envoi du rapport :